GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou escadron

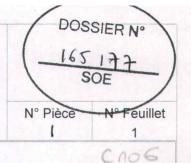
CIE GD Unité

BT AUTONOME

Procès Verbal C.U. 05598

01478 / 2005

PROCEDURE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF **PROCES - VERBAL** UNIQUE



(ANALYSE ET REFERENCES)

Objet : Phénomène aérospatiale non identifié.

Lieu des faits :

Le dix-sept octobre deux mille cinq à seize heures

Nous soussigné Gendarme Agent de police judiciaire, en résidence à BT AUTONOME

Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant au bureau de notre unité à BT AUTONOME

rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le dix-sept octobre deux mille cinq, se présente au bureau notre unité Mlle P

Cette personne déclare avoir vu, dans la nuit du mercredi 12 octobre 2005 au jeudi 13 octobre 2005 vers 03 heures 00 du matin, dans le ciel de la commune de un phénomène aérospatiale non identifié.

SUR LES FAITS ENTENDONS

née le 17/09/1980 Fille de demeurant

Profession: Aide médico-psychologique.

Recu SOE le 0 6. DEC. 2005 Dest:

9CLOZ

Ce jour je me présente au bureau de votre unité afin de vous informer de ce que j'ai observé dans le ciel de au cours de la nuit du 12 eu 13 octobre 2005 vers 03 heures 00 du matin.

Je me trouvais sur mon lieu de travail, à savoir la maison de retraite de je suis employée depuis juillet 1999, et alors que j'étais face à la baie vitrée du bureau des infirmières se trouvant au premier étage, mon attention a été attirée par une forte lumière qui dans un premier temps me semblait être l'éclairage automatique du parc.

Etant donné l'heure, je me suis levée afin de mieux voir ce qui se passait, pensant à la fugue d'un pensionnaire ou à une intrusion dans l'enceinte de l'établissement, j'ai alors vu une forte lumière dans le ciel, sphérique, de la taille d'une grosse camionnette, avec des carrés lumineux sur les côtés permettant de déterminer la forme citée ci-dessus. Surprise, je me suis approchée de la fenêtre afin de mieux voir ce que cela pouvait être, et je l'ai ouverte. J'ai entendu un bruit sourd mais puissant qui ne correspond en rien au bruit d'une avion volant à basse altitude. Concernant la direction d'où il venait, je dirais qu'il arrivait de qu'il se dirigeait vers

Je précise que les directions sont approximatives et que je l'ai personnellement vu passer au-dessus de la maison de retraite.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES) Date de clôture Vu et transmis par : 1 Monsieur le Préfet à 23 NOV 2005 Général, commandant la Région Aérienne. Direction de la Gendarmerie Nationale - Bureau Le Défense Opération - Sous-direction des opérations -2 bureau renseignement situation. Signature 1 Archives à BTA

Pour en revenir à l'objet par lui-même, il était de couleur blanche sans aucune autre nuance avec l'avant beaucoup plus intense ressemblant aux lueurs des phares d'une voiture mais beaucoup plus puissants.

L'objet évoluait à mon avis à la hauteur des petits avions de tourisme qui volent sur le secteur habituellement, ce qui m'a permis de le distinguer parfaitement. De plus ce soir là, il

faisait beau, le ciel était clair et étoilé.

La chose a poursuivie sa route sans que je puisse prendre le temps de la prendre en photo a l'aide de mon téléphone portable et à dépassée rapidement mon champ de vision, celuici étant limité par les bâtiments voisins.

Je suis la seule personne de l'équipe de service ce soir là à avoir vu le phénomène qui m'a poussée à venir vous voir et je tiens à vous préciser que je ne bois pas et que je ne me

drogue pas.

Je précise simplement que ce soir là, après avoir vu cette chose, je n'étais pas rassurée.

Le dix-sept octobre deux mille cinq à dix-sept heures, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

ENQUETE

Dans le cadre de la présente procédure, et après diverses investigations auprès du personnel de la maison de retraite de il semblerait que Mlle ait été

la seule personne à avoir constate le phenomene qu'elle nous a décire.

Aucun renseignement n'a été recueilli permettant un éventuel rapprochement avec un quelconque fait signalé.

De même, les recherches effectuées par téléphone auprès des unités de Gendarmerie limitrophes pour un éventuel signalement d'un fait similaire sont restées vaines.

En conséquence, nous clôturons la présente procédure en l'état et la faisons parvenir directement aux autorités mentionnées comme destinataires .

Fait et clos à <u>le 23 novembre 2005</u> <u>L'Agent de Police Judiciaire</u>